

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie du centre communautaire, le lundi 11 août deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Sont absentes : Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h03 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-08-115

Il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

- 5.6 *Projet-Galleries centre communautaire*
- 5.7 *Thermopompe*
- 10.7 *Programme de soutien aux politiques familiales municipales*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

25-08-116

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de juillet 2025 se chiffrent à 21 983,67 \$
- Les factures payées durant le mois de juillet 2025 se chiffrent à 71 691,78 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

25-08-117

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2025 au montant de 89 305,86\$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 FRR-4-COOPÉRATION INTERMUNICIPALE-PROJET CAMPS DE JOUR

Le conseil ne donne pas suite.

5.4 FRR-4-COOPÉRATION INTERMUNICIPALE-MODÈLE DE RÉSOLUTION POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX DONT LE TERRITOIRE EST VISÉ PAR LE PROJET DE BONIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURES DE SERVICES DE PRÉVENTION INCENDIE

25-08-118

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Damase, Saint-Dominique, Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Liboire, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Louis, Saint-Jude et Saint-Bernard-de-Michaudville désirent présenter un projet de bonification de l'entente intermunicipale de fourniture de services de prévention incendie, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Véronique Dufresne et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage à participer au projet de Service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne madame Julie Hébert, directrice générale, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

5.5 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS-ANNÉE 2026-THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L.-SERVICES JURIDIQUES

25-08-119

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu une offre de services professionnels pour l'année 2026;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L., pour l'année 2026.

5.6 PROJET-GALERIES CENTRE COMMUNAUTAIRE

25-08-120

Considérant le projet de galeries au centre communautaire;

Considérant que l'entrepreneur a déposé un échelon de paiements adaptés au déroulement de la constructions, soit progressif sur cinq versements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Sylvie Viens, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les déboursés par paiements progressifs et en autorise le paiement par les deux signataires autorisées au moment de l'échéance de ceux-ci.

5.7 THERMOPOMPE

25-08-121

Considérant la réception de la proposition #P25324 pour les Travaux au sous-sol de l'Église, Saint-Marcel-de-Richelieu pour la ventilation, la climatisation et le chauffage;

Considérant que la proposition concerne l'ajout d'une unité thermopompe Moovair Secteur salle de conférence au coût de 12 000\$ taxes en sus, et un ajout de Capotin Hotte de cuisine au coût de 850\$ taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition #P25324 au coût total de 12 850\$ taxes en sus.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ-VOLET 4-COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE-COOPÉRATION INTERMUNICIPALE-OPTIMISATION FORMATION

25-08-122

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Guillaume reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Saint-Guillaume, Saint-David, Saint-Eugène, Saint-Marcel-de-Richelieu et Saint-Bonaventure désirent présenter un projet *d'Optimisation formation* dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Véronique Dufresne et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage à participer au projet *d'Optimisation formation*;

Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Guillaume organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

Le conseil désigne madame Julie Hébert, directrice générale, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

6.2 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ CORRIGÉ DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

25-08-123

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE depuis la résolution no 25-05-83, adoptant une première version du rapport le 5 mai 2025, des informations ont été modifiées et doivent être porté à l'attention du conseil;

CONSIDÉRANT QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC des Maskoutains, dans le cadre de son rapport consolidé annuel d'activité régional, dans les trois mois de la fin de l'année financière 2025, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Viens,
APPUYÉE par monsieur Gilles Bernier,
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu adopte le rapport annuel d'activité corrigé du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains relevant de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, daté d'août 2025, préparé par le directeur du Service de sécurité incendie.

Que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu confie le soin à la MRC des Maskoutains de procéder à sa transmission par son rapport consolidé annuel d'activité régional.

6.3 ENGAGEMENT POMPIER À TEMPS PARTIEL

25-08-124

Considérant que le directeur adjoint du service incendie de Saint-Marcel a reçu une candidature pour le poste de pompier à temps partiel;

Considérant qu'il faut la recommandation d'engagement par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement de monsieur Lévis Chamberland en tant que pompier à temps partiel au sein du service incendie de Saint-Marcel.

Il est également résolu d'approuver son inscription au cours Pompier 1.

7 TRANSPORT ROUTIER :

7.1 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2-RÉFECTION DU RANG DE L'ÉGLISE SUD

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 25-08-125** CONSIDÉRANT la réception du décompte numéro 2 de l'entrepreneur PAVAGE MASKA INC. en regard de la réalisation des travaux de réfection du rang de l'Église Sud pour la période se terminant le 6 août 2025;
- CONSIDÉRANT QUE les quantités présentées sont préliminaires et que les prix unitaires sont conformes à la soumission;
- CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie LB Infraconseils Inc. approuve les travaux et recommande d'en faire le paiement;
- Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon, et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 659 833,59 \$ pour les travaux de réfection du rang de l'Église Sud.

7.2 CANALISATION ET/OU NETTOYAGE DE COURS D'EAU DANS LE RANG DE L'ÉGLISE SUD

- 25-08-126** Considérant la nécessité de nettoyer le cours d'eau dans le rang de l'Église Sud à proximité des travaux de réfection du rang de l'Église Sud entre le 155 et le 170;
- Considérant qu'il serait optimum de faire la canalisation entre le 149 et le 155 afin de corriger la pente d'écoulement dudit cours d'eau;
- Considérant que cela nécessitera le changement de trois ponceaux sur une distance de 180 mètres;
- Considérant qu'il s'agit de travaux offert de préférence à l'heure;
- Considérant la connaissance de quatre (4) entrepreneurs possédant leur licence RBQ habilités à effectuer lesdits travaux;
- En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la canalisation et le nettoyage du cours d'eau dans le rang de l'Église Sud, et de demander des soumissions au minimum à trois entrepreneurs.
- Il est également résolu de demander à monsieur Luc Brouillette, ingénieur, d'établir deux estimations de coûts selon les options choisies.

7.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARPENTAGE TECHNIQUE-AMÉLIORATION DU DRAINAGE DU FOSSÉ EST DU RANG DE L'ÉGLISE SUR 1 400 MÈTRES

- 25-08-127** Considérant la nécessité d'améliorer le drainage du fossé Est du rang de l'Église sur 1 400 mètres;
- Considérant qu'il est important d'obtenir des spécifications claires à offrir comme guide aux réalisateurs dudit travail;
- Considérant l'offre de services professionnels en arpentage technique reçue d'ARP Services techniques inc., au montant de 2 300\$ avant taxes, sous recommandation de LB Infraconseils;
- En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnels en arpentage technique-Amélioration du drainage du fossé Est du rang de l'Église sur 1 400 mètres d'ARP Service inc. au montant de 2 300\$ avant taxes.

7.4 RÉFECTION DE LA SURFACE DE STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE-SOUMISSIONS À L'HEURE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 25-08-128** Considérant qu'il y a lieu de retirer et refaire la surface de stationnement du centre communautaire;
- Considérant l'épaisseur et la surface à excaver, il y a lieu de faire soumissionner des entreprises qualifiées pour effectuer ladite réfection;
- Considérant les trois soumissions obtenues;
- En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de Les niveleuses Olivier Masse Inc. pour effectuer les travaux de réfection de la surface de stationnement du centre communautaire.

7.5 FAUCHEUSE À DISQUES USAGÉE-SOUMISSION

- 25-08-129** Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire se départir de sa faucheuse à disques usagée;
- Considérant qu'un avis public a été donné à l'ensemble de la population afin de céder ladite faucheuse au plus offrant;
- Considérant que l'avis a été publié dans le journal municipal, sur le site web, sur les réseaux sociaux (Facebook, Groupe...), au dépanneur, etc.;
- Considérant les deux offres reçues;
- En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer la faucheuse à disques usagées à Ferme Jeanipa inc, soit le plus haute offre reçue, au montant de 1 600\$.

8 **HYGIÈNE DU MILIEU :**

8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #25-476- RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par madame Sylvie Viens qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Le projet de règlement a été déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #25-477- RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par madame Sylvie Viens qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Le projet de règlement a été déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #25-478- RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par madame Sylvie Viens qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Saint-Marcel-de-Richelieu. Le projet de règlement a été déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juillet 2025. Deux avis d'infraction ont été donnés. Trois (3) plaintes ont été reçues. Un rassemblement du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a eu lieu dans le cadre d'une demande de dérogation mineure.

Quatre (4) permis ont été émis, soit deux (2) permis de piscine, un (1) permis de démolition et un (1) permis de construction pour un total des travaux estimés à 71 000\$.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

La tenue du tournoi de soccer à venir à forcer l'annulation de l'événement de l'année, soit le Gros Porc-T. Il sera de retour l'an prochain.

10.2 DEMANDE D'INFORMATIONS-TOURNOI DE SOCCER LAMR

25-08-130 Considérant la demande d'informations reçue du Comité organisateur, le 15 juillet 2025, en regard au tournoi de soccer LAMR;

Considérant que le comité organisateur désire solliciter la présence des inspecteurs municipaux pour l'installation des infrastructures sur le site le vendredi 22 août, et le 24 août pour la désinstallation ;

Considérant la demande d'emprunt de la cabane sportive et un filet de but de soccer;

Considérant qu'il est également demandé la possibilité d'emprunter le chapiteau 10 par 10 ainsi que le chapiteau 20 par 10;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le prêt des chapiteaux existants, soit un chapiteau 20 x 20 blanc, un chapiteau 10 x 10 rouge et deux chapiteaux 10 x 10 bleus.

Il est également résolu de mandater monsieur Patrick Poitras, inspecteur, pour l'installation des infrastructures le vendredi matin et la désinstallation le dimanche soir.

10.3 DEMANDE DE PARTICIPATION ET DE SOUTIEN POUR LE TOURNOI DE SOCCER LAMR

25-08-131 Considérant la demande d'informations reçue du Comité organisateur, le 15 juillet 2025, en regard au tournoi de soccer LAMR;

Considérant que le comité organisateur désire solliciter la présence du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu, en tant que bénévoles durant la durée du tournoi, soit du 20 août au 24 août;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant qu'il est également demandé un soutien de la Municipalité pour diffuser un appel à bénévoles par l'entremise de nos canaux de communications habituels : site web, Facebook, journal municipal;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annoncer madame Marguerite Desrosiers et madame Mélanie Hardy en tant que membres du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Il est également résolu de mentionner le partage constant de toutes annonces concernant le tournoi de soccer sur tous les réseaux et sur le journal municipal, et ce, depuis la connaissance de la date de l'événement.

10.4 INVITATION À LA REMISE DES MÉDAILLES-TOURNOI DE SOCCER LAMR

25-08-132 Considérant la demande d'informations reçue du Comité organisateur, le 15 juillet 2025, en regard au tournoi de soccer LAMR;

Considérant que le comité organisateur désire solliciter la présence de madame la mairesse de Saint-Marcel-de-Richelieu à participer à la remise des médailles lors de la clôture de l'événement, soit le dimanche 24 août en après-midi;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Sylvie Viens et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Marguerite Desrosiers, mairesse, pour la remise des médailles lors de la clôture de l'événement.

10.5 MODULES DE JEUX USAGÉS

25-08-133 Considérant que les anciens modules de jeux sur le terrain de l'école ont été retirés afin de faire place aux nouveaux;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir à tous les anciens modules de jeux sans garantie légale, tels que vue, au plus offrant, en partageant l'offre sur les réseaux sociaux, le site web et le dépanneur.

10.6 TOURNOI DE SOCCER-TEMPS ALLOUÉ-RESSOURCE EN LOISIRS

25-08-134 Considérant qu'il avait été convenu que ce soit madame Ingrid Danis, ressource en loisirs, qui soit mandatée comme personne impliquée à l'événement;

Considérant qu'il y aurait lieu de statuer le nombre d'heures d'implications au sein de l'événement;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer un total de 25 heures à madame Ingrid Danis, ressource en loisirs, pour son implication sur les lieux du tournoi de soccer ayant lieu à Massueville.

10.7 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

25-08-135 ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu souhaite présenter, en 2025-2026, dans le cadre du Programme, une demande d’aide financière admissible pour l’élaboration d’une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d’action issu d’une PFM.

SUR LA PROPOSITION de madame Sylvie Viens, conseillère,

APPUYÉE par monsieur William McMahon, conseiller;

IL EST RÉSOLU à l’unanimité des membres présents du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

- d’autoriser madame Julie Hébert, directrice générale, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu tous les documents relatifs à la demande d’aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d’aide financière dans le cadre du Programme;
- de confirmer que madame Isabelle Houle est l’élue responsable des questions familiales.

11. POINT D’INFORMATION :

- 11.1 Appui-Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l’absence d’ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités :
 - Municipalité de Saint-Samuel
 - Municipalité de Verchères
- 11.2 Revenus-Bornes de recharges du 1 avril 2025 au 30 juin 2025
- 11.3 Réseau de fibre optique-Avis de dénonciation des ententes en vigueur :
 - Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
 - Municipalité du village de Sainte-Madeleine

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

25-08-136 Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h02.

Mairesse

Directrice générale